

Honoraires de transaction TTC à la charge du vendeur

(Hors cas particulier)

Roquebrune sur Argens / Puget sur Argens / Le Muy / La Motte / Trans en Provence / Les Arcs / Draguignan

Prix de vente	Habitation
En dessous de 50 000 €	Forfait : 4 000 € TTC*
De 50 001 à 100 000 €	Forfait : 6 500 € TTC*
De 100 001 à 200 000 €	5 % TTC*
Au-dessus de 200 000 €	4 % TTC*

Fréjus / Saint-Raphaël / Agay

Prix de vente	Habitation
Jusqu'à 120 000 €	Forfait : 8 000 € TTC*
De 120 001 à 150 000 €	7 % TTC*
De 150 001 à 300 000 €	6 % TTC*
De 300 001 à 500 000 €	5,5 % TTC*
De 500 001 à 1 000 000 €	5 % TTC*
Au-dessus de 1 000 000 €	4 % TTC*

Saint-Aygulf / Les Issambres

Prix de vente	Habitation
En dessous de 50 000 €	Forfait : 4 000 € TTC*
De 50 001 à 180 000 €	Forfait : 8 000 € TTC*
De 180 001 à 1 000 000 €	5 % TTC*
Au-dessus de 1 000 000 €	4 % TTC*

Exceptions dans les programmes Neufs et Lots annexes hors habitation

Prix de vente	Local commercial / professionnel
En dessous de 40 000 €	Forfait : 5 000 € TTC*
De 40 001 à 150 000 €	9,60 % TTC*
De 150 001 à 300 000 €	8,40 % TTC*
De 300 001 à 550 000 €	7,20 % TTC*
Au-dessus de 550 001 €	6 % TTC*

Les Estimation / Etude comparative de marché sont facturées 180 € TTC*

*En cas de délégation de mandat,
Les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.*

Orpi Roc Immo

1 bd Jean Jaurès 83520 Roquebrune sur Argens
905 ave de la Corniche d'Azur 83370 Saint-Aygulf

SARL au capital social de 1 000 € - RCS Fréjus 840 700 587 - Carte professionnelle T/G n°8303 2018
000 034 322 délivrée par la CCI du Var - Garantie AXA 110 000 € - 15 rue Louis Blanc 06400 Cannes

Honoraires au 10/02/2025

*Taux de TVA en vigueur : 20 %

Honoraires de location

Les frais afférents à la visite du preneur, à la constitution de son dossier, à la rédaction du bail, à l'état des lieux (non meublé) : **60 % du loyer mensuel charges comprises**

Locaux d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989	Honoraires TTC* Bailleur	Honoraires TTC* Locataire
Entremise et négociation	72 €	
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail dans la limite légale de :	Zone très tendue 12€/m ² Zone tendue 10€/m ² Zone non tendue 8€/m ²	12 € / m ² 10 € / m ² 8 € / m ²
Etat des lieux location vide dans la limite légale de :	3 € / m ²	3 € / m ²
Etat des lieux location meublée	2 € / m ²	2 € / m ²

Locaux de droit commun / commerciaux / industriels / professionnels	Honoraires TTC* Preneur
Calculé sur le loyer de la première année	24 %
Renouvellement de bail calculé sur le loyer de la première année de renouvellement	12 %
Bail dérogatoire : Calculé sur le loyer cumulé de la durée du bail avec un minimum de 1 000 € TTC*	15 %

Honoraires de gestion

Prestations de gestion	Honoraires TTC * Bailleur
Gestion immobilière	7.20 % des sommes encaissées
Assurance GLI	2.40 % du loyer mensuel
Délivrance de Congé au locataire	250 €

**En cas de délégation de mandat,
Les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.**

Orpi Roc Immo

1 bd Jean Jaurès 83520 Roquebrune sur Argens
905 ave de la Corniche d'Azur 83370 Saint-Aygulf

SARL au capital social de 1 000 € - RCS Fréjus 840 700 587 - Carte professionnelle T/G n°8303 2018
000 034 322 délivrée par la CCI du Var - Garantie AXA 110 000 € - 15 rue Louis Blanc 06400 Cannes

Honoraires au 10/02/2025

*Taux de TVA en vigueur : 20 %